



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 AVRIL 2026 à 20H00

(ce procès verbal sera soumis à approbation lors du prochain Conseil Municipal)

Convocation envoyée le 20 avril 2026 par mail aux conseillers municipaux.

Présents : Alexandre Barbe, Yasmina Brat, Charles Daubas, Samuel Farret, Sandrine Favre, Éric Ketley, Éric Tracol, Hélène Willig

Absents : David Broc , Catherine Hervé

Président de séance : Charles Daubas - Secrétaire de séance : Eric Ketley

ORDRE DU JOUR

La séance est ouverte à 20h03 par le maire de la commune, président de séance. Le quorum étant atteint (présence de plus de la moitié des conseillers) l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ajout d'un point à l'ordre du jour est demandé par M. le Maire en raison de l'urgence de la demande portant sur l'adhésion de principe immédiate au groupement d'achat d'électricité du SDED 26 sans remise en cause des contrats actuels au Tarif Règlementé de Vente d'électricité.

Demande acceptée à l'unanimité.

– **Approbation du compte rendu du conseil du 20/02/2026**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité. Il prend valeur de procès verbal et a force juridique.

– **Approbation du compte rendu du conseil du 20/03/2026**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité. Il prend valeur de procès verbal et a force juridique.

– **Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025.**

Le maire en exercice ne devant pas participer au vote, Charles Daubas, quitte la séance.

Il est rappelé que, lors de la séance du 20/02/2026, un CFU provisoire avait été présenté, la DGFIP n'ayant pas été en mesure d'émettre officiellement le CFU définitif suite à un bug informatique.

Aucune opération comptable sur l'exercice 2025 n'ayant été enregistrée depuis, le CFU provisoire du 20/02/2026 est strictement identique au CFU définitif.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'exception du maire, approuve le CFU à l'unanimité.

– **Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Le président de la CCID est statutairement le maire.

Une liste de 24 noms doit être proposée à la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) qui y désignera 6 titulaires et 6 suppléants qui constitueront la CCID.

Ne peuvent être présents sur cette liste que les personnes physiques inscrites dans les rôles d'imposition de la commune.

Le maire propose que les conseillers municipaux fassent partie de la liste et propose un complément de 14 noms.

Hélène Willig informe qu'elle ne souhaite pas faire partie de cette commission et donc de la liste. Gérard Sylvestre, présent parmi le public, se propose de la remplacer dans la liste.

La liste suivante est donc proposée :

- 1-Alexandre Barbe
- 2-Guillaume Bastian
- 3-Yvette Bérard
- 4-Yasmine Brat
- 5-David Broc
- 6-Janine Derimay
- 7-Raphaël Comte
- 8-Francis Jean
- 9-Mireille Perena-Möser
- 10-Catherine Hervé
- 11-Samuel Farret
- 12-Sandrine Favre-Sabran
- 13-Catherine Hervé
- 14-Éric Ketley
- 15-Liliane Ollivier
- 16-Marine Pagnaga
- 17-Emmanuel Rafitosa
- 18-Olivier Reboul
- 19-Didier Sasson
- 20-Gérard Sylvestre
- 21-Denis Tavan
- 22-Éric Tracol
- 23-Christian Tribu
- 24-Eric Vincent

Elle est approuvée à l'unanimité.

– Adhésion de principe au groupement d'achat d'électricité

Le SDED 26 expose dans un courrier du 13/04/2026 la possibilité de rejoindre un groupement d'achat d'électricité.

Il est demandé une délibération avant le 30/05/2026 pour pouvoir participer éventuellement à l'accord cadre de 2028 à 2031. A défaut, la commune ne pourrait rejoindre le groupement qu'à partir de 2032. Dans cette période d'installation des conseils municipaux où les conseillers doivent prendre connaissance de tous les dossiers qui concernent leur commune, il est surprenant de la part du SDED 26 de demander un positionnement avec un délai aussi court pour un accord cadre qui ne prendra effet que dans 18 mois. Néanmoins, la participation de la commune au groupement pouvant à terme être avantageuse financièrement, il est proposé d'accepter d'intégrer le groupement d'achat sans frais et sans remise en cause des contrats actuels au TRV (Tarif Réglementé de Vente).

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

– Informations et questions diverses

- Chemin du réservoir

Après débat et confirmation des avis déjà émis lors de réflexions précédentes, il est prévu que la commune prenne en charge la réfection en "enrobé" avec rigoles en béton du chemin du Réservoir dans sa partie qui va du bas jusqu'au réservoir. Ainsi, l'accès au réservoir sera garanti quelles que soient les conditions météorologiques.

La partie supérieure du chemin qui va du réservoir à la ferme « Chamont » ne sera pas prise en compte, cette partie du chemin étant classée chemin rural.

Ces travaux ne seront pas subventionnés par le département. Toutefois, la somme nécessaire a été prévue dans le budget sans subvention et sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'emprunt.

Le tonnage sur cet ouvrage sera limité à 12t.

Il semble que M. J.Y. Barnavon, propriétaire de la ferme « Chamont », ait l'intention d'y réaliser des travaux. Si c'est le cas, un constat d'huissier sur l'état de la route devra être fait en préalable et il lui sera demandé, le cas échéant, de remettre la route en état après travaux.

- Voirie en général

En plus du chemin du réservoir, d'autres routes et ouvrages se dégradent. Il faudrait faire une inspection chaque année, voire 2 fois par an.

E. Tracol, A. Barbe, M. Moser, G. Sylvestre et S. Faret se proposent de les organiser

- Opération Saint Roch

Le coordinateur de l'opération chez DAH sera présent lundi. E. Ketley et M. le Maire assisteront à la réunion.

- Chapelle Notre Dame de Sénisse

Y. Bérard cherche des volontaires pour réparer les supports des statues. Le rafraîchissement de la peinture des murs de la sacristie devrait également être envisagé.

Réponse : E. Tracol, A. Barbe et D. Broc contacteront Y. Bérard pour convenir d'un rendez-vous.

- CCAS

C. Brest, E. Sylvestre et M. Delmotte rejoignent le CCAS. C. Desroches sera invitée à la 1ère réunion.

- Stationnement à l'entrée du village

Les parkings du village place Achard et route de Félines étant souvent saturés, le conseil municipal étudiera les situations particulières et proposera des solutions adaptées (PMR, invalide de guerre, ...) dans le cadre de ses projets d'aménagement

- Lavoir du village

Un chevron de la toiture du lavoir du village est fendu et risque de se casser.

Réponse : Nous demanderons à D. Broc d'évaluer les travaux à faire

- Affichage à la mairie

Les derniers comptes-rendus de Conseil Municipal ont été affichés très haut, donc, ils sont difficiles à lire.

Réponse : S'il y a de la place sur le panneau d'affichage, on veillera à les mettre plus bas.

- Evacuation des eaux du lavoir de la place Achard

Le débouchage du tuyau d'évacuation est prévu le 25 avril dans le cadre de la journée d'entretien du village organisée par le comité des fêtes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35